

Élections à Belcourt : les avis d'inscription sont envoyés

Belcourt, le 7 octobre 2025. – Les électrices et les électeurs de la Municipalité de Belcourt sont invités à vérifier si leur nom se trouve sur l'avis d'inscription qu'ils ont reçus ou recevront au cours des prochains jours.

Si leur nom n'y figure pas ou s'ils ne reçoivent pas d'avis d'inscription, ils doivent faire une demande à la commission de révision afin de pouvoir s'inscrire sur la liste électorale ou faire modifier leur inscription pour pouvoir voter à l'occasion des élections du 2 novembre prochain.

S'inscrire ou modifier son inscription

La révision de la liste électorale se déroulera les 20 et 21 octobre 2025. Les électrices et les électeurs peuvent soumettre leur demande au bureau municipal situé au 219, rue Communautaire :

- Le 20 octobre, de 17 h à 20 h;
- Le 21 octobre, de 12h à 15 h

Après cette période, les électrices et les électeurs ne pourront plus s'inscrire sur la liste électorale ni modifier leur inscription.

Quoi prévoir pour s'inscrire ou pour modifier son inscription?

Pour s'inscrire sur la liste électorale, une électrice ou un électeur doit fournir l'adresse de son domicile précédent. De plus, pour toute demande d'inscription, de correction ou de radiation, il doit présenter deux documents : l'un qui indique son nom et sa date de naissance et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile. L'électeur peut demander à son conjoint ou sa conjointe, à un parent ou à une personne avec qui il cohabite de faire cette demande en son nom.

Qui peut voter lors d'élections municipales?

Pour pouvoir voter le 2 novembre 2025, il faut remplir ces cinq conditions le jour du scrutin :

1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir au moins 18 ans;
3. Avoir la citoyenneté canadienne;
4. Être dans l'une des situations suivantes :
 - Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité;
5. Ne pas avoir perdu ses droits électoraux. Une personne est privée de ces droits si elle a été déclarée coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années ou si elle a perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

S'informer

Le bureau de la présidente d'élection est situé au 219, rue Communautaire. Elle peut être jointe par téléphone, au 819-737-8894, ou par courriel, à l'adresse info@munbelcourt.ca.

Le site de la Municipalité de Belcourt, au munbelcourt.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y est notamment diffusée.

– 30 –

Source : Nathalie Lizotte
Présidente d'élection
Municipalité de Belcourt
219, rue Communautaire Belcourt
819-737-8894
info@munbelcourt.ca